*Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal*, *Nouvelle édition revue et corrigée*, A. Jubinal, 1874 : Paris, Paul Daffis, vol. 2, pp. 86-92.

**Le Pet au Vilain**

**ou ci encoumence**

**Li Diz dou Petau Vilain**[[1]](#footnote-2)**.**

Mss. 7218, 7615, 7633.

En paradis l’eſpéritable

Ont grant part la gent chéritable,

Mais cil qu’en aus n’ont charité

Ne ſens, ne bien, ne vérité,

Si ont failli à cele joie[[2]](#footnote-3),

Ne ne cuit que jà nus en joie

S’il n’a en li pitié humaine

Ce di-je por la gent vilaine

C’onques n’amèrent clerc ne preſte,

Si ne cuit pas que Diex lor preſte

En paradis ne leu ne place.

Onques à Jhéſu-Chriſt ne place

Que vilainz ait herbregerie

Avoec le filz ſainte Marie ;

Quar il n’eſt reſon ne droiture

(Ce trovons-nous en Eſcriture),

Paradix ne puéent avoir

Por deniers ne por autre avoir ;

Et à enfer r’ont-il failli,

Dont li maufez ſont maubailli ;

Si orrez par quel meſpriſon

Il perdirent cele priſon.

Jadis fu uns vilains enfers :

Appareilliez[[3]](#footnote-4) eſtoit enfers

Por l’âme au vilain recevoir ;

Ice vou di-je bien de voir,

Uns déables iert venuz

Par qui li droiz ert maintenuz.

Maintenant que léenz deſcent,

.I. ſac de cuir au cul li pent,

Quar li maufez cuide ſanz faille

Que l’âme par le cul ſ’en aille.

Mès li vilains, por gariſon,

Avoit ce ſoir priſe poiſon.

Tant ot mangié bon bueſ as aus

Et du cras humé qui fu chaus,

Que la pance ne ſu pas mole,

Ainz li tent com corde à citole.

N’a mais doute qu’il ſoit périz ;

S’or puet poirre, ſi eſt gariz.

A ceſt enfort forment ſ’eſforce,

A ceſt eſfort met-il ſa force

Tant ſ’eſforce, tant ſ’eſvertue,

Tant ſe torne, tant ſe remue.

C’uns pet en ſaut qui ſe deſroie,

Li ſas empliſt & cil le loie ;

Quar li maufez por pénitance

Li ot aus piez foulé la pance,

Et l’en dit bien en reprovier

Que trop eſtraindre fet chiier.

Tans ala cil qu’il vint à porte.

Atout le pet qu’el ſac enporte ;

En enſer gete & ſac & tout,

Et li pez en ſailli à bout.

Eſtes-vous chaſcun des maufez.

Mautalentiz & eſchaufez,

Et maudient l’âme à vilain.

Chapitre tindrent lendemain,

Et ſ’acordent à cel accort

Que jamais nus âme n’aport

Qui de vilain ſera iſſue ;

Ne puet eſtre qu’ele ne pue.

A ce ſ’acordèrent jadis,

Qu’en enſer ne en paradis

Ne guet vilains entrer ſanz doute :

Oï avez la reſon toute.

Rustebues ne ſet entremetre

Où l’en puiſſe âme à vilain metre,

Qu’ele a failli à ces deux raignes ;

Or voiſt chanter avec les raines[[4]](#footnote-5)

Que c’eſt li mieudres qu’il i voie,

Ou el tiègne droite la voie,

Por ſa pénitence alégier,

Eu la terre au père Audegier :

C’eſt en la terre de Cocuce,

Où Audegiers chie en ſ’aumuce[[5]](#footnote-6).

Explicit dou Pet au Vilain.

1. Legrand d’Aussy (t. II de ses *Fabliaux*, p. 352, édit. Renouard) a donné un analyse fort raccourcie de ce fabliau sous le titre de l’*Indigestion du vilain*, et il y a mis une note que je crois devoir repro­duire : « J’ai changé, dit-il, le titre de ce fabliau, qui dans l’original est intitulé *Dou Pet au villain*. J’eusse même supprimé le conte sans hésiter s’il n’eût con­tenu que la polissonnerie grossière qu’annonce son titre ; mais, en l’admettant, j’ai moins considéré le genre de plaisanterie qu’il offre que l’objet même sur lequel roule cette plaisanterie. On a déjà vu plusieurs exemples de la licence avec laquelle les fabliers se per­mettaient de badiner sur le paradis et l’enfer. Aux réflexions que mes lecteurs n’auront pas manqué de faire à ce sujet, j’ajouterai seulement quelques faits, qui sûrement en occasionneront de nouvelles : c’est que ces scandaleuses facéties étaient la récréation des grands seigneurs aux fêtes de l’année les plus solennelles ; c’est que, tandis qu’on exterminait par le feu, par des croisades particulières, etc., certains héréti­ques qui ne différaient qu’en quelques points de la croyance générale, les poëtes qui composaient ces impiétés, les musiciens qui les chantaient, ont vécu tranquillement et sont morts dans lent lit ; c’est que ces pièces ont paru presque toutes sous le règne du plus dévôt de nos monarques, sous un prince dont la maxime était qu’il ne faut répondre que par un coup d’épée à celui qui ose *médire de la loi chrétienne*, sous un prince qui fit percer d’un fer rouge la langue d’un bourgeois de Paris convaincu de blasphème ; qui, lorsque les Languedociens, révoltés contre l’é­tablissement de l’Inquisition, prirent les armes, em­ploya son autorité contre eux, etc. » Méon a également laissé cette pièce dans son édition du recueil de Barba­zan. (Voyez *Fabliaux* , t. III , pag. 67.) [↑](#footnote-ref-2)
2. Ms. 7615 offre pour le vers précédent la variation suivante :

 Mès cil qu’en aus n’ont vérité,

 Ne bien, ne païs, ne charité.

Ms. 7633. Var.

 Ne bien, ne foi, ne loiaute. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ms. 7633. Var. Empareilliez. [↑](#footnote-ref-4)
4. Grenouilles ; *rana*. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le fabliau d’*Audigier*, qui se trouve au Ms. 1830 Saint-Germain, et qu’a donné Barbazan (voyez *Fa­bliaux* de Méon, t. IV, pag. 217), est une des pièces les plus ordurières qui nous soient restées du moyen âge. Il paraît qu’elle a joui, au XIIIe siècle, d’une grande réputation, car, outre la mention qu’en fait ici Rutebeuf, Adam de la Halle, dans *le Jeu de Marion et Robin*, fait dire à l’un de ses personnages:

 Je ſai trop bien canter de geſte ;

 Me volés-vous oïr conter ?

 Baudons.

 Oïl.

 Gauthiers.

 Fais-moi donc eſcouter.

 (*Il commence*.)

 Audigier, diſt Raimberge, bouſe vous di, &c.

Il en est également question dans le roman d’*Aiol et de Mirabel, sa femme*. Lorsque *Aiol* entre dans la ville de Poitiers, monté sur son coursier *Marchegai*, que les privations ont rendu aussi maigre pour le moins que celui du chevalier de la Manche, tandis que lui-même n’est guère mieux équipé noir plus que le héros de Cervantès, les enfants courent après lui et la foule se moque de son harnachement. C’est alors qu’on lui dit par dérision :

 Fu Audengiers vo père qui tant fu ber,

 Et Raiberghe vo mère o le vis cler :

 Iteus armes ſoloit toudis porter.

(Voyez fol. 103, r°, Ire col., Ms. La VaI., n°80, et fol. 102, v°, 2me col.) Un peu auparavant, il est également question d’Audigier dans ce roman.

Le fabliau d’*Audigier* commence par nous raconter la vie de Turgibus , seigneur de Cocuce et fils de Poitruce, qui épousa Rainberge, dont il eut Audi­gier. Les exploits grotesques de Turgibus, s’ils’n’é­taient pas entremêlés de récits dégoûtants et dont on n’oserait citer le moindre fragment, seraient assez curieux. Ainsi, lorsqu’il vint en France, il fit tout de suite éclater sa valeur en perçant de sa lance une *araignée*. Un autre jour il traversa d’un coup de flèche *l’aile d’un papillon*, qui depuis ne put voler *si ce n’est un peu*. Quant à ceux d’Audigier, ils sont de la même force. Dans une de ses aventures, il reste pendu à une haie par son éperon, et, lorsque le vent le fait tomber à terre, il coupe à cette haie, pour en tirer vengeance, *trois ronces et un chardon*. Du reste, voici son portrait :

 Il ot pâle le vis & teſte noire,

 Et ot groſſes eſpaules & ventre maire (major).

 Il ne li covient pas faire eſclitoire,

 Quar en toutes ſaiſons avoit la foire.

Audigier, selon l’auteur du fabliau, épousa Tron­cecrevace, sœur de Maltrecie et filleule de Rainberge. Le lendemain de ses noces, pour récompenser les jongleurs qui étaient accourus, il leur donna à chacun *trente crottes de chèvre*.

Tout ceci n’est pas, comme on le voit, d’un goût littéraire bien raffiné ; il y a loin de ces compositions à nos beaux romans des *Douze Pairs*, aux pastorales naïves d’Adam *le Bossu* et aux *Complaintes* de Rute­beuf ; mais, malgré leur grossièreté, ces fabliaux ne sont pas dénués d’esprit. [↑](#footnote-ref-6)